Exercice d'EMC:

Doc 1 : La justice punit les mineurs délinquants

"Deux ans et demi après avoir saccagé une piscine municipale, des jeunes de 13 à 17 ans ont comparu, à huis clos, devant le tribunal pour enfants de Tours. Interdite au public, l'audience a duré toute la journée. A l'heure du délibéré, les cinq prévenus ont été reconnus coupables de dégradations en réunion. Le tribunal les a condamnés à 105 heures de travail d'intérêt général (TIG) à effectuer dans les dix-huit mois, sous peine de devoir aller un mois en prison en cas d'inexécution. Un autre prévenu, absent, a écopé d'un mois de prison ferme."

Article de Lanouvellerepublique.fr, 2015

Doc 2 : La justice protège les mineurs

"La juge pour enfants Isabelle Oudot commence toujours par recevoir l'enfant seul ou avec son avocat, puis avec les parents. Après investigation, la juge peut prendre une mesure d'action éducative en milieu ouvert (AEMO). Un éducateur aide alors la famille à mettre en place des réponses adaptées à la difficulté, avec un suivi à domicile. Parfois, la juge doit placer les enfants.

"Le quotidien d'un juge pour enfants, apprentis-auteuil.org, 2012

- 1. Dans le document 1, souligne <u>en bleu</u> l'âge des jeunes qui comparaissent devant ce tribunal ; <u>en vert</u> le nom du tribunal particulier qui les juge ; <u>en rouge</u> les peines qui ont été prononcées contre ces délinquants.
- 2. Quelle est la particularité des audiences de ce tribunal ? Les audiences sont à huis clos ce qui signifie que le public ne peut pas assister au procès d'un mineur.
- 3. Complète le schéma à l'aide des 2 documents et des propositions suivantes :

 famille prison protéger éducateur punir TIG mineur placement tribunal pour enfants

